FRC 3.204.10.a 20410

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Case FRC 21054

RAPPORT

PAR LE CITOYEN

LECOUTEULX-CANTELEU,

Séance du 19 messidor.

CITOYENS COLLÈGUES,

Les deux résolutions du 16 messidor; l'une, pour déterminer la valeur de la livre de blé, en exécution des articles 10 & 11 de la loi du 8 du même mois; l'autre, pour accélérer le paiement du troisième quart des biens nationaux soumissionnés; renvoyée à l'examen d'une même commission, doivent en effet concourir dans leurs effets à activer la circulation des mandats, & à assurer le service public.

Votre commission s'est livrée avec empressement à l'examen de ces deux résolutions: elle m'a chargé de vous présenter son rapport sur celle dont la décision lui a paru la plus pressante, celle qui doit accélérer le paiement du troisième quart des biens nationaux soumissionnés; demain elle vous présentera celui sur la fixation de la valeur de la livre du blé.

THE NEWBERRY LIBRARY

Les motifs qui ſont énoncés dans le conſidérant de la réſolution que votre commiſſion préſente aujourd'hui à votre déciſion, ne ſe rapportent qu'à une partie des ſoumiſſionnaires; à ceux qui ont prolongé par leur fait les eſtimations des biens qu'ils ont ſoumiſſionnés. Votre commiſſion vous propoſe un motif qui préſente un point de vue plus général. Le voici :

Le Conſeil des Anciens, *conſidérant qu'il eſt utile pour le rétabliſſement du crédit des mandats territoriaux, d'accélérer les paiemens des ſommes dues par les ſoumiſſionnaires*, approuve l'acte d'urgence.

La réſolution qui propoſe que chaque livre de blé due en mandats pour l'acquittement de la contribution foncière & des fermages de l'an 4, ſoit payée d'ici au premier fructidor prochain par ſeize ſous en mandats, eſt un premier pas qui amène tout votre ſyſtême de contribution à un mode qui, non-ſeulement doit aſſurer au tréſor public qu'il fera ſes recettes de la même manière qu'il fait partie de ſes dépenſes; mais qui peut lui promettre que la rentrée des mandats ſera aſſez forte & aſſez active pour en prolonger l'uſage autant de temps que cette reſſource ſera utile au ſervice public, & que la circulation de ce papier ſera néceſſaire; ſans cependant dépaſſer les deux milliards quatre cents millions auxquels vous devez & vous voulez en aſtreindre ſcrupuleuſement la fabrication.

Mais cette meſure exigeoit que préalablement on en adoptât une, qui, non-ſeulement fût moins lente que celle des contributions, pour donner du mouvement à ce papier, mais qui en même-temps eût pour but direct de rétablir la confiance due au mandat. Le domaine national eſt une eſpèce de caiſſe territoriale, toujours ouverte au rembourſement du mandat; mais la quotité de ces délégations qui ira ſe capitaliſer en fonds de terre, ſera bien au-deſſous de celle qui ſeroit néceſſaire pour acquérir tous nos biens nationaux.

Six cents millions de mandats remplacent aujourd'hui dans nos propriétés mobiliaires, quarante milliards d'aſſignats abſorbés par l'emprunt forcé & l'échange à trente capitaux

pour un. Il eſt très-probable que ces quarante milliards ainſi réduits laiſſent dans les mains des citoyens français peu d'excédent à convertir en fonds de terre : pourrions-nous dire de bonne foi que les mandats de cette origine qui ſaiſiſſent le domaine, ne prennent pas ce qui leur appartient ni ce qui leur eſt bien acquis ?

Ainſi, ſoit en raiſon de cette réduction de capitaux, ſoit par l'effet des inquiétudes données aux acquéreurs, le mandat ne marche pas à ſon but. La meſure qui vous eſt propoſée doit le faire ſortir de cette inertie ; elle donne aux porteurs de mandats une nouvelle garantie que vous les paierez à bureau ouvert, ſi je peux m'exprimer ainſi. En même temps les mandats qui doivent ſervir au paiement des biens ſoumiſſionnés, ſeront retirés de la circulation, & ceſſeront de ſervir d'aliment à ceux qui n'en achètent que pour les revendre, en profitant avec avidité de ces circonſtances heureuſes qui ſucceſſivement nous indiquent la tendance de ce papier vers la valeur qu'il doit avoir par la nature de ſon rembourſement.

Si on s'étoit perſuadé depuis trois mois que vous parviendriez enfin à adopter les meſures qui doivent vous conduire à faire les recettes du tréſor public de la même manière qu'il fait ſes dépenſes, & que tout-à-la-fois vos biens nationaux ne ceſſeroient jamais d'être la propriété du mandat, qui voudroit les ſaiſir conformément à la loi du 28 ventôſe, n'eſt-il pas tres-probable que le mandat n'auroit pas ſubi la dépréciation que des eſprits inquiets, incertain ou malveillans, ont opérée avec un ſi déplorable ſuccès?

Vous pouvez donc, citoyens repréſentans, ſous ces deux rapports, donner votre aſſentiment à la diſpoſition que le Conſeil des Cinq-Cents paroît avoir très-heureuſement conçue pour relever le crédit public.

Nous ne terminerons pas nos obſervations, quel que ſoit notre empreſſement de vous les préſenter, ſans nous réunir au vœu exprimé par un des rapporteurs au Conſeil des Cinq-Cents, d'une des deux réſolutions qui eſt renvoyée à l'exa-

men de votre commiſſion ; & à cet égard, votre commiſſion anticipe le ſentiment que fait naître la reſolution qui eſt relative à la fixation de la livre du blé pour les contributions & les fermages : ce vœu eſt celui de voir le mode que vous adopterez pour le tréſor public, commun pour tous les citoyens entre eux.

Vous ne laiſſerez pas, a dit Defermon, plus long-temps les gens de mauvaiſe foi ſe retrancher derrière la loi ; elle ne doit plus entraver les tranſactions des particuliers entre eux ; vous rendrez libres celles à venir, & modifierez promptement les lois ſur l'exécution des anciennes tranſactions. J'ajouterai que la loyauté avec laquelle la République acquitte ſes mandats, ſes délégations territoriales à vue, & ſur leur préſentation, la manière dont le Corps légiſlatif conſolide ainſi ſucceſſivement l'aliénation de ſon domaine, faciliteront ſingulièrement dans la République les libérations des anciennes tranſactions entre les citoyens, quoique les débiteurs ſoient ſoumis à des paiemens en valeurs repréſentatives : il en réſulteroit, & cela ſeroit d'une bonne politique, une eſpèce de jubilé national qui termineroit le chaos des tranſactions paſſées & des anciennes ſtipulations entre les débiteurs & les créanciers ; cela nous conduiroit plus ſûrement à un vœu général pour que celles à venir ſoient libres ; & c'eſt bien ainſi que nous attacherions de plus en plus tous les François à la révolution, au gouvernement conſtitutionnel, & que nous conſoliderions la République. Votre commiſſion vous propoſe d'approuver la réſolution qui accélère le paiement du troiſième quart des biens nationaux ſoumiſſionnés.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Meſſidor, an IV.